Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 056-215601741-20260407-D2026_40-DE

MAIRIE DE PLUMELIN
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 7 AVRIL 2026

Délibération 2026_40

L'an deux mil vingt-six , le sept avril à dix-neuf heures trente minutes , le Conseil Municipal de PLUMELIN, légalement convoqué le deux avril , s'est réuni en session ordinaire à mairie de PLUMELIN sous la présidence de Monsieur Pierre GUEGAN, Maire .
Présents : Monsieur GUEGAN Pierre , Monsieur BOURGES André, Madame CONAN Patricia, Monsieur LORIC Roland , Madame LIDURIN Christelle, Monsieur ROSELIER Frédéric, Madame SANSON Murielle, Monsieur SIBERT Christian, Monsieur LORGEOUX Eric, Monsieur CORRE Jacques, Monsieur DUVAL Franck, Monsieur LE BOURNE Jean-Luc, Madame PEDRONO Vanessa, Monsieur GRANDIN Yann, Madame LE BOULER Sabrina, Madame LECLERRE Vanessa, Madame MILLET Laurence, Monsieur LE GUIDEC Pierre-Marie, Madame MARTIN Nathanaël, Madame Alicia LE GUILLOUX, Madame GAUTHER Lucie, Monsieur DAUMER David.
Excusée et représentée : Madame HUGUET LEPERF Anaïs (pouvoir à Monsieur DAUMER David)
Secrétaire : Madame Alicia LE GUILLOUX

Nombre de conseillers en exercice: 23
Nombre de conseillers présents : 22 / pouvoirs : 1 /Nombre de conseillers votants : 23

TARIFS SORTIE AQUASCOPE

Madame LIDURIN Christelle informe que les communes de PLUMELIN, MOREAC, BIGNAN, SAINT-JEAN-BREVELAY, LOCMINE et PLUMELEC se sont associées pour organiser une sortie à l'Aquascope durant les vacances de printemps, le 23 avril 2026.
D'un commun accord les communes ont fixé les modalités d'organisation et ont proposé d'appliquer un tarif identique pour toutes les communes, à savoir 50 euros par jeune.
Considérant le tarif de 50€ proposé aux jeunes inscrits ;
Considérant la proposition que le reste à charge soit à la charge de la commune ;

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, par 23 voix pour,

- Approuve le tarif de 50 euros, applicable à chaque jeune inscrit et participant à la sortie ;
- Valide la prise en charge du solde par la commune pour les jeunes inscrits de PLUMELIN ;
- Autorise Monsieur Le Maire à prendre les mesures budgétaires nécessaires et à effectuer toute les modalités pour la mise en place et l'organisation de la sortie.

Pierre GUEGAN
Maire de PLUMELIN

